



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 61123

Texte de la question

M. Jean-Pierre Baeumler souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en oeuvre des dispositions de la loi contre les exclusions limitant à 240 heures l'activité annuelle en entreprise pour les adhérents d'associations intermédiaires. Cet effet de seuil s'avère particulièrement pénalisant pour les personnes qui nécessitent un parcours d'adaptation plus long pour se réinsérer sur le marché de l'emploi. Qui plus est, cette disposition a fortement modifié la nature des emplois confiés, qui se réduisent de plus en plus à des tâches domestiques de jardinage. Une évolution de ce crédit d'heures est vivement souhaitée par les dirigeants d'associations intermédiaires. Il souhaiterait connaître les observations qu'appellent de sa part cette préoccupation et les suites qui lui paraîtra possible de lui réserver.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61123

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2914